



Bon de commande

Coordonnées client	
Nom / prénom	
Raison sociale / SIREN	
Adresse	
Code postal / Ville	
Téléphone	
E-mail	

Date d'envoi du Bon de Commande

Articles et références :



La Grande ruche (Réf. GR1)



Les Coloriages (Réf. COL1)



La Pochette (Réf. POC3)



L'Histoire (Réf. HIST1)



Le Kit 5 Posters (Réf. KITPOS)

Article / Référence	Prix unitaire	Frais de port *	Quantité	Total par article
Grande ruche / Réf. GR1	138,00 €	+	X	=
Coloriages / Réf. COL1	6,80 €	+	X	=
Pochette / Réf. POC3	14,00 €	+	X	=
Histoire / Réf. HIST1	4,20 €	+	X	=
Kit 5 Posters / Réf. KITPOS	25,00 €	+	X	=

* Voir Conditions Générales de Ventes au dos.

Frais de port offerts à partir de 25 exemplaires commandés.

(Sauf grande ruche. Voir Conditions Générales de Ventes - Art.9)

TVA non applicable - Art. 293B du code général des impôts.

J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales de Ventes. (Cocher la case

Cachet - Signature

Prix total à payer

Paiement à la commande.

Délais de livraison : 10 jours ouvrés.

(À réception du bon de commande).

Modes de paiement acceptés :

- Virement bancaire (RIB sur demande).

- Chèque bancaire à l'ordre de Frédéric VERHEU - La Ruche des Abeilles.

A adresser à : Frédéric VERHEU - La Ruche des Abeilles

336, rue du 19 mars 1962 - 62150 La Comté - FRANCE

La Ruche des Abeilles® - Conditions Générales de Vente (14 articles)

Article 1 : OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

Est ici dénommé Client toute personne physique ou morale, professionnel ou particulier, entrée dans l'âge de majorité légale en France et possédant toutes facultés requises aux capacités mentales et physiques nécessaires à la bonne compréhension des conditions présentées ci-dessous, ayant déposé un bon de commande rempli par ses soins, ou son représentant légal, auprès de La Ruche des Abeilles et son représentant légal ci-nommé Frédéric VERHEU.

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les ventes et prestations effectuées par La Ruche des Abeilles et son représentant légal, dans le respect du code de la consommation. Sauf dérogation écrite de La Ruche des Abeilles et son représentant légal, le fait de passer commande, par le moyen du bon de commande rempli par le Client et réceptionné en main propre ou par courrier par La Ruche des Abeilles et son représentant légal, implique l'adhésion de plein droit et sans réserve du Client aux présentes conditions.

Article 2 : COMMANDE ET VALIDITÉ DE LA COMMANDE.

Toute commande est validée à sa réception et par confirmation sous forme de courrier électronique ou par voie postale le cas échéant, par La Ruche des Abeilles/son représentant légal.

Article 3 : REPRÉSENTATIONS PRODUITS.

Les iconographies ou représentations photographiques des produits sont émises à titre indicatif et ne sauraient souffrir de valeur contractuelle opposable, considérant que les éventuelles différences entre les représentations iconographiques ou photographiques et les produits livrés ne sauraient être que minimes et non-préjudiciables à leurs caractéristiques techniques ou fondamentales, illustratives ou rédactionnelles.

Article 4 : DISPONIBILITÉ ET DÉLAIS DE LIVRAISON DES PRODUITS.

Les délais de livraison spécifiés sur le bon de commande sont valables dans la limite des stocks disponibles. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon la défaillance des fournisseurs de matières premières nécessaires à la bonne réalisation des produits commandés. L'insatisfaction des délais de livraison spécifiés sur le bon de commande ne peut justifier un refus total de la livraison et/ou du paiement de la facture ou des arrhes dûs à la commande, et ne donnera lieu à aucune indemnité.

La responsabilité de La Ruche des Abeilles et son représentant légal ne saurait être engagée ni recherchée en cas de retard ou de manquement dont l'origine se trouverait dans la défaillance propre du Client (erreur d'écriture dans l'adresse de livraison, modification de la commande...) ou si il est dû à un arrêt de production de la part du fournisseur de matières premières nécessaires à la bonne et parfaite réalisation des produits commandés, à un arrêt de forces motrices, un incendie, inondations, faits de grèves ou de guerre, faute ou défaillance du transporteur ou/et du livreur (organisme de distribution de colis), et/ou tout autre cas de force majeure.

Dans l'hypothèse où les délais de livraison viendraient à être modifiés, et ceci indépendamment de la volonté de La Ruche des Abeilles et son représentant légal, en cas de retard dans leurs bonne réalisation, ou dans le cas où la livraison des produits commandés ne serait réalisable que dans des délais incompatibles avec la demande du Client, La Ruche des Abeilles et son représentant légal tentera de proposer une solution de remplacement sans que celle-ci ne puisse être opposable ou réjudiciable par le Client dans la mesure où celui-ci l'accepterait dans une démarche de négociation à l'amiable.

En cas d'impossibilité de proposer une solution de remplacement ou de refus de celle-ci par le client, La Ruche des Abeilles et son représentant légal sera libéré de son obligation de réaliser la commande initiale et le Client ne pourra engager aucune demande de recours à toute forme de compensation, serait-elle financière ou matérielle.

Article 5 : LIVRAISON.

Tout article envoyé par La Ruche des Abeilles et son représentant légal aura été minutieusement contrôlé et soigneusement conditionné et emballé, ceci afin de ne souffrir d'aucune défectuosité ni aucun manquement lors de la réception.

La Ruche des Abeilles et son représentant légal n'est pas responsable de la livraison. Tous les frais inhérents au transport et à la livraison en France métropolitaine des produits commandés sont à la charge du Client, aux tarifs en vigueur à la date de l'envoi, sauf stipulations contraires expressément validées par le représentant légal de La Ruche des Abeilles et le Client, après négociation à l'amiable le cas échéant.

La Ruche des Abeilles et son représentant légal ne peut être chargé que du respect de la bonne qualité d'emballage afin de procéder à l'envoi des produits dans des conditions normales de transport et de livraison. En cas de demande de garantie ou d'assurance lors du transport et de la livraison, il appartient au Client de procéder à ces démarches.

La Ruche des Abeilles et son représentant légal délègue son Client dans tous ses recours envers le transporteur et/ou l'organisme de livraison et se décharge de toute responsabilité à l'égard de son Client

Aucune limite ou exclusion de responsabilité stipulée par le transporteur ne saurait être par la suite opposée par le Client à La Ruche des Abeilles et son représentant légal. Le régime applicable à la livraison sera celui de l'article L. 133-1 du code de commerce et les limites de responsabilité prévues par l'annexe 21 du contrat type de transports routiers.

En cas d'avarie, de manquant, de défaut ou de perte, de vol ou tout autre sinistre constaté après le transport/la livraison, il appartient au Client de faire toute constatation nécessaire lors de la livraison et de confirmer ses réserves auprès du transporteur/livreur.

Article 6 : RÉCEPTION.

Si malgré toutes les attentions portées par La Ruche des Abeilles et son représentant légal quant à la qualité des produits envoyés le Client constate un défaut ou manquement manifeste des procédures de contrôle mentionnées à l'alinéa 1 de l'article 5 lors de la réception de ces produits, il dispose de 4 jours ouvrables suivant la réception pour formuler toute réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception. À défaut le Client est réputé avoir accepté la marchandise livrée tant en ce qui concerne la qualité que la quantité.

Il appartient au Client de fournir tous les justificatifs démontrant la réalité des défauts constatés et de laisser à La Ruche des Abeilles et son représentant légal la possibilité de procéder à la constatation de ces défauts dans le but d'y apporter d'éventuelles solutions.

Aucune obligation de prestation supplémentaire ou de compensation type financière ne pourra être réclamée par le Client auprès de La Ruche des Abeilles et de son représentant légal dans le cas d'une telle défectuosité avérée.

En outre, une défectuosité constatée sur une partie des produits ne pourra constituer un motif de rejet de la totalité des produits réceptionnés.

Article 7 : RÉTRACTATION.

Le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. Ce délai court à compter du jour où la commande est réceptionnée par La Ruche des Abeilles et son représentant légal.

Le Client s'engage à informer expressément La Ruche des Abeilles et son représentant légal de son intention de faire valoir son droit de rétractation par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le Client ne bénéficie pas de droit de rétractation dans le cas où l'acte d'achat ou la conclusion de la commande a été effectué dans le cadre d'un salon ou d'une foire, ou toute manifestation commerciale. Le Client en aura cependant été informé par La Ruche des Abeilles et son représentant légal de façon claire et apparente en lieu et place de l'endroit où a été formalisé l'acte d'achat ou de commande, ainsi que sur le bon de commande, de manière lisible et apparente.

De part la nature des matériaux composants des produits La Ruche des Abeilles (carton, papier) et de leur relative fragilité en cas de non-respect d'un usage élémentaire pour lequel ils ont été conçus, le Client ne saurait opposer à La Ruche des Abeilles et son représentant légal de droit de rétractation dans le cas d'une utilisation dans des conditions incompatibles avec la nature même des matériaux composants des produits de La Ruche des Abeilles (environnement aqueux, non respect des précautions élémentaires de montage/manipulations appropriées aux produits du carton...)

La Ruche des Abeilles et son représentant légal s'engage à fournir au Client une notice de montage et d'information quant à la marche à suivre pour une manipulation convenable et en toute quiétude lors du montage de ses produits.

Article 8 : PRIX UNITAIRES.

Les prix des produits La Ruche des Abeilles indiqués en euros sont valables uniquement en France métropolitaine et dans la limite des stocks disponibles. Les prix indiqués s'entendent en franchise en base de TVA, conformément à l'article 293B du code général des impôts. Les prix indiqués s'entendent hors frais de transport qui, sauf stipulation contraire, sont à la charge du Client.

Article 9 : MODE DE PAIEMENT ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT.

Sauf conditions particulières le Client règlera les sommes dues par virement ou chèque bancaire (en euros et sur une banque française) à l'ordre de Frédéric VERHEU - La Ruche des Abeilles.

-FRAIS DE PORTS : Frais de ports unitaire en vigueur au 20/09/2022. (La Poste-Colissimo A/R pour la Grande ruche et Kit 5 Posters, lettre suivie pour Coloriages, pochette) - Coloriages, pochette, histoire et kit 5 posters, franco à partir de 25 exemplaires.

	France Métropolitaine	Dom-Tom	Europe
Grande ruche	14,35 €	Sur demande	23,45 €
Coloriages	4,50 €	Sur demande	9,50 €
Pochette	4,50 €	Sur demande	9,50 €
Kit 5 Posters	4,95 €	Sur demande	13,10 €
Histoire	2,64 €	Sur demande	5,50 €

-DÉLAIS DE RÈGLEMENT :

Le délai de règlement des sommes dues est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des produits.

Sauf dispositions contraires convenues entre La Ruche des Abeilles/son représentant légal et le Client au terme desquels le délai de règlement ne saurait excéder 45 jours calendaires révolus, ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

-PÉNALITÉS DE RETARD :

Tout manquement de règlement de facture à échéance induira de plein droit et sans nécessité de mise en demeure préalable des pénalités de retard égales à 5 fois le taux d'intérêt légal simple. Une indemnité forfaitaire de 40,00 € pour frais de recouvrement sera exigée conformément aux dispositions de l'article D.441-5 du code de commerce.

La Ruche des Abeilles/son représentant légal se réserve également le droit de solliciter des pénalités complémentaires dans le cas où elle serait contrainte de procéder au recouvrement forcé de ses factures en application des dispositions de l'article L.441-6 du Code de Commerce.

Article 10 : RESERVE DE PROPRIÉTÉ.

La Ruche des Abeilles/son représentant légal reste propriétaire des produits tant que le Client n'en a pas réglé l'intégralité du prix.

Jusqu'à paiement intégral, le Client ne peut transformer, ou revendre les produits réceptionnés que sous réserve de s'acquitter dès la revente du prix restant dû.

Il est expressément stipulé que les sommes correspondantes seront considérées comme nanties au profit de La Ruche des Abeilles/son représentant légal conformément aux dispositions de l'article 2071 du Code Civil.

Article 11 : RESPONSABILITÉ.

La Ruche des Abeilles/son représentant légal soumet ses produits au plus sérieux respect de qualité.

La responsabilité de La Ruche des Abeilles/son représentant légal ne saurait être engagée dans le cas de dommages directs induits par des défaillances de transport/transit, de manipulation ou d'environnement non adaptés aux composants des produits La Ruche des Abeilles ; ou dommages indirects tels que préjudice commercial, perte de chiffre d'affaire, perte de clientèle...

Le Client s'engage à garantir, sans réserve, La Ruche des Abeilles et son représentant légal contre toute revendication, de quelque nature soit-elle, qui pourrait s'élever dans le cadre de la commande, et prendra à sa charge tous les frais et honoraires qu'elle serait contrainte d'engager dans le but de faire valoir ses droits ainsi que toute condamnation financière dont elle pourrait faire l'objet.

Article 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

La Ruche des Abeilles est une marque déposée auprès des services de l'Institut National de la Propriété Industrielle, enregistrée à ce titre au bulletin officiel de la propriété industrielle (n° 18/26 Vol.2 du 29 juin 2018).

La Ruche des Abeilles s'inscrit dans le cadre d'une oeuvre artistique et plastique et n'autorise aucune reproduction, même partielle des éléments qui la compose et sous toute forme soit-elle, sauf autorisation expressément écrite et signée par l'auteur, conformément au Code de la Propriété Intellectuelle.

Article 13 : TOLÉRANCE.

En raison notamment des aléas de fabrication, l'acceptation de la commande implique à La Ruche des Abeilles/son représentant légal la liberté de changer de fournisseur et/ou de fabricant et/ou méthode de production, dans la mesure où les éventuelles modifications en découlant apportées aux produits n'en défileraient ni la qualité, ni le contenu, ni l'aspect final.

Pour exemple ces modifications pourraient être de l'ordre de couleurs légèrement différentes, un carton d'aspect légèrement différent...

Article 14 : LITIGE ET MÉDIATION.

Sauf refus exprès de l'une des parties, tout litige doit être soumis à la commission fédérale de conciliation et/ou à l'arbitrage.

D'une manière générale et pour toute question qui ne serait pas réglée par les présentes conditions, il serait fait application des usages professionnels et conditions générales de vente de la Fédération de l'Imprimerie et de la Communication Graphique déposée au greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

À défaut, le Tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce d'Arras.